



Compte rendu – Groupe de travail sur le périscolaire – Réunion 1

Mairie de Vincennes – 28/07/2026

Synthèse réalisée par l'APE SV à partir des échanges avec la Ville de Vincennes.

◆ **Objet de la réunion :**

Réunion de travail entre la Ville et les représentants des associations et collectifs de parents d'élèves consacrée à l'examen des 82 propositions formulées à la suite des événements récents. La Ville a présenté une première analyse distinguant les propositions hors de son champ de compétence, celles déjà mises en œuvre ou en cours de déploiement, et celles restant à étudier ou à préciser.

Les échanges avaient pour objectif de confronter cette analyse aux remarques des participants et de préciser certaines propositions. Plusieurs sujets ont été renvoyés à une prochaine réunion.

◆ **1. Recrutement et contrôles**

La Ville rappelle que l'accès au TAJ et au FIJAISV est juridiquement limité et que les contrôles sont réalisés via les dispositifs réglementaires (TAM, B2, contrôles d'honorabilité) à plusieurs reprises dans l'année. La question de savoir si un candidat pourrait fournir certains documents dans le cadre du recrutement reste à clarifier juridiquement (pièces obligatoires à fournir).

Les contrôles réglementaires sont réalisés via le TAM :

- lors du recrutement ;
- puis avant chaque période de vacances scolaires (environ 6 fois/an),
- avec vérification notamment du B2, du FIJAISV et des interdictions nationales d'exercer auprès de mineurs. La Ville a précisé que ces contrôles ont une portée nationale.

Plusieurs pistes visant à compléter les contrôles existants ont été évoquées, notamment la possibilité d'une saisine systématique du procureur de la République avant recrutement. La Ville n'a pas pris position sur cette proposition, indiquant qu'elle nécessitait une analyse juridique et soulevant également la question de la capacité opérationnelle du parquet (problématique de mise en œuvre, droit à l'oubli pour des infractions mineures – hors cadre des VSS).

◆ **2. Organisation des équipes**

Les échanges ont permis de distinguer :

- les animateurs vacataires réguliers, intervenant de façon stable dans une école
- les animateurs remplaçants ("volants"), intervenant ponctuellement selon les besoins.

Les associations ont proposé que les missions sensibles (toilettes, change, sieste, soins, piscine, situations où un adulte peut se retrouver seul avec un enfant) soient confiées prioritairement à un animateur permanent ou expérimenté lorsque cela est possible (vacataires réguliers connus des enfants).

La Ville a indiqué que cet objectif est déjà recherché par les directions, tout en rappelant que l'organisation dépend des effectifs disponibles et des absences. Plusieurs participants ont toutefois souligné un décalage entre l'organisation présentée et certaines situations observées sur le terrain, notamment lors des remplacements ou des accompagnements aux sanitaires.

Pas de possibilité de recruter plus d'ATSEM car hors cadre du périscolaire.

◆ 3. Formation et accompagnement

La Ville a rappelé les actions de sensibilisation et d'accompagnement existantes, notamment via les directions de structures et la présentation de la charte de l'animateur.

Les associations ont demandé :

- une formation VSS pour l'ensemble des animateurs, et non uniquement pour les directions ;
- des rappels réguliers ;
- un socle commun de compétences pour tous les animateurs ;
- un accompagnement renforcé des nouveaux agents et des non diplômés (tutorat, binôme, suivi de proximité).

Concernant le BAFA, il a été rappelé que les équipes peuvent légalement comprendre des animateurs diplômés, stagiaires ou non diplômés. Les permanents disposent au minimum du BAFA (ou équivalent), tandis que certains vacataires peuvent ne pas être diplômés (Propositions 60 largement discutée). Les échanges ont également porté sur les approfondissements BAFA, notamment en petite enfance, ainsi que sur les possibilités d'élever progressivement le niveau de qualification des équipes.

Au-delà de la question du niveau de diplôme, plusieurs participants ont proposé de définir un référentiel commun de compétences attendu pour tout professionnel intervenant auprès des enfants, intégrant le recrutement, la formation, l'intégration et le tutorat.

→ Point à suivre et sur lequel il faudra être source de propositions et sur lequel la Mairie peut-être plus exigeante.

◆ 4. Signalements et traçabilité

Les échanges ont porté sur la gestion des signalements, la suspension des agents pendant les enquêtes et les suites données lorsque les faits ne sont finalement pas établis.

Une proposition a été formulée visant à distinguer :

- registre de remontées destiné à assurer une mémoire des signaux faibles
- le dossier RH individuel, qui ne serait alimenté qu'en cas de manquement professionnel objectivé.

Les participants ont souligné l'intérêt de distinguer un outil de suivi des signaux faibles d'un dossier disciplinaire individuel, afin de conserver une mémoire des remontées sans préjuger de leur qualification.

L'objectif est de permettre le rapprochement de plusieurs remontées tout en évitant qu'une suspicion non établie constitue un antécédent disciplinaire.

La Ville a indiqué que des dispositifs internes de remontée d'information existent déjà, tout en prenant note des propositions visant à améliorer leur traçabilité et leur lisibilité pour les familles. Le RSST (Registre Santé et Sécurité au Travail) a également été évoqué comme piste de réflexion.

◆ 5. Communication aux familles

Les associations ont proposé la mise en place d'un protocole gradué de communication en cas d'événement grave (information écrite, permanence d'information, réunions selon les situations).

Il a également été proposé de réaliser, à l'issue des procédures, un retour d'expérience anonymisé présentant les dysfonctionnements identifiés, les actions correctives engagées et leur suivi, sans divulguer d'informations nominatives.

Les participants ont également proposé que les familles puissent bénéficier, selon les situations, d'informations officiellement communicables accompagnées d'un retour d'expérience anonymisé portant sur les dysfonctionnements identifiés et les mesures correctives mises en œuvre.

Les échanges ont conduit à distinguer les enquêtes administratives des procédures pénales. La qualification initiale de cette proposition comme « hors cadre » a été réexaminée et la Ville s'est engagée à procéder à une analyse juridique complémentaire afin de préciser les possibilités de communication dans le respect du cadre légal.

La Ville a indiqué poursuivre parallèlement des travaux avec l'Association des maires de France et a annoncé la mise en place d'un dispositif téléphonique d'écoute assuré par une psychologue à destination des familles (via l'association OSE).

◆ **Suites**

Les thématiques **signalements** et **communication** seront reprises lors d'une prochaine réunion.

La réunion s'est terminée à 10h00, sans relecture finale, mais la Mairie doit envoyer la version actualisée de la présentation.

NB : Ce document est une synthèse établie à partir de prises de notes lors des réunions. Il vise à restituer les échanges de manière aussi fidèle et neutre que possible. Les propos rapportés sont ceux des participants et ne constituent pas les opinions ou prises de position des rédacteurs. Cette synthèse peut comporter des approximations et ne constitue pas une retranscription littérale des échanges. Nous restons disponibles pour toute question ou demande de précision complémentaire à l'adresse suivante : ape.gssv@gmail.com